



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale



CSEE – Comité syndical européen de l'éducation  
Internationale de l'Éducation – Région européenne

Président  
Larry FLANAGAN

Vice-président·e·s  
Odile CORDELIER  
Andreas KELLER  
Trudy KERPERIEN  
Dorte LANGE  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ

Trésorière  
Joan DONEGAN

Directrice européenne  
Susan FLOCKEN

ETUCE-CSEE  
Boulevard Bischoffsheim 15  
1000 Bruxelles | BELGIQUE  
secretariat@csee-etuce.org  
+32 2 224 06 92

## Position du CSEE concernant les investissements de qualité dans l'éducation et la formation

*Adopté par le Comité du CSEE les 28 et 29 mars 2022*

### Informations générales :

La question des investissements de qualité dans l'éducation, notamment dans le contexte de la reprise post-COVID, fait l'objet d'un débat intense parmi les responsables politiques du secteur de l'éducation, tant au niveau national qu'europpéen.

En 2021, la Commission européenne a chargé un [groupe d'expert·e·s universitaires](#) de procéder à une évaluation des politiques pour l'enseignement et la formation, basée sur des données factuelles, afin d'identifier celles qui permettent de réaliser le double objectif qui consiste à améliorer, d'une part, l'inclusion et les résultats de l'apprentissage et, d'autre part, l'efficacité des dépenses. Le [rapport intermédiaire](#) résultant de la première année de travail du groupe d'expert·e·s a été présenté à plusieurs parties prenantes de l'éducation, dont le CSEE, le 19 janvier 2022. La publication du rapport final du groupe d'expert·e·s est attendue en septembre 2022. Le 15 février 2022, ce rapport intermédiaire a été examiné en détail dans le cadre de la conférence interministérielle [Investir en éducation](#), organisée par la présidence française du Conseil de l'UE. À cette occasion, le ministère français a avancé une proposition de **Déclaration conjointe sur les investissements de qualité dans l'éducation**, à soumettre pour adoption à la réunion du Conseil Éducation, prévue les 4 et 5 avril 2022.

Au cours de cette même réunion, la Commission européenne a également annoncé la création d'un *Laboratoire d'apprentissage* en vue d'évaluer les investissements dans l'éducation en Europe, à la suite de la conclusion des travaux du groupe d'expert·e·s.

Faisant suite à une consultation approfondie des organisations membres et des organes consultatifs du CSEE, la position ci-après présente le point de vue du CSEE\* concernant le rapport intermédiaire, accompagné de recommandations adressées aux ministres de l'Éducation en prévision de la réunion du Conseil Éducation prévue en avril 2022.

### 1. Enseignant·e·s et formateur·rice·s

**La notion d'« enseignant·e·s efficaces ».** Le rapport intermédiaire fait plusieurs fois référence à la notion d'« enseignant·e·s efficaces ». Toutefois, le CSEE constate que



**cette formulation n'est pas appropriée et ne tient pas compte de plusieurs facteurs tels que, entre autres,** la qualité de la formation initiale, les conditions de travail et le bien-être, qui contribuent de manière significative à motiver et valoriser les professionnel·le·s des secteurs de l'éducation. Dans le même ordre d'idées, le rapport mentionne la possibilité de mesurer l'**efficacité des enseignant·e·s** à travers des tests normalisés et les résultats obtenus par les élèves. **Le CSEE ne partage pas ces approches, jugées préjudiciables à la qualité de l'éducation et à la préparation des élèves.**

**Salaires attractifs.** Le CSEE salue en particulier le fait que le rapport intermédiaire considère que **des salaires et un statut social attractifs, de meilleures conditions de travail et des classes plus petites** constituent des facteurs essentiels pour renforcer l'attrait de la profession enseignante. Toutefois, le CSEE exprime son désaccord avec le groupe d'expert·e·s qui, à plusieurs reprises, mentionne les **salaires comme étant un simple facteur de coût dans les budgets publics**, et non un investissement dans un enseignement de haute qualité. D'autre part, prétextant des ressources bibliographiques limitées, le groupe d'expert·e·s ne formule aucune recommandation politique en faveur d'une augmentation des salaires des enseignant·e·s. Bien qu'il mentionne plusieurs avantages des salaires compétitifs pour l'attrait de la profession enseignante, le groupe d'expert·e·s affirme que des salaires plus élevés ne garantissent pas nécessairement des enseignant·e·s de meilleure qualité. Le CSEE rappelle que, dans le cadre des [Conclusions du Conseil sur les enseignants et les formateurs européens de demain \(2020\)](#), les États membres de l'UE ont signé un engagement politique visant à investir dans les enseignant·e·s et les formateur·rice·s, notamment dans leurs salaires. Ce document mentionne également ce qui suit : « Les salaires ont une incidence sur le recrutement et le maintien des enseignants et des formateurs dans la profession, ainsi que sur les acquis d'apprentissage. Les salaires des enseignants sont souvent inférieurs aux salaires moyens des autres travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur (Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2019, pp. 39 et 40). » **En conséquence, le CSEE appelle le groupe d'expert·e·s à intégrer cette donnée dans son analyse et à reformuler sa recommandation politique en vue de soutenir l'investissement dans les salaires du personnel enseignant.**

**Conditions de travail.** Dans ce domaine, le rapport intermédiaire limite son analyse à la taille des classes. Le CSEE estime qu'il s'agit là d'une approche très sommaire. Un grand nombre d'autres facteurs problématiques ont, en réalité, des répercussions importantes sur les conditions de travail des enseignant·e·s, notamment la trop grande centralisation des programmes d'études, les tâches administratives, l'absence de définition du temps de travail des enseignant·e·s et l'absence de distinction entre le temps consacré à l'enseignement et celui réservé aux préparations et/ou au suivi dans un grand nombre de pays, l'inadéquation des progressions de carrière et du développement professionnel continu (DPC), ainsi que la dégradation du bien-être. Par ailleurs, le rapport intermédiaire souligne que les pénuries ou l'offre excédentaire d'enseignant·e·s, ainsi que le vieillissement des effectifs, constituent les principaux défis liés au « recrutement d'enseignant·e·s efficaces ». Le CSEE fait remarquer que ce sont là non pas les causes mais bien les conséquences du principal problème lié au **manque d'attrait de la profession enseignante.**

## 2. Éducation numérique

**Définition de la numérisation.** Il ne fait aucun doute que les outils et compétences numériques sont aujourd'hui devenus des composantes importantes de l'éducation, faisant partie intégrante des méthodes pédagogiques des enseignant·e·s. Raison pour laquelle le CSEE salue l'initiative du groupe d'expert·e·s qui vise à aborder la question de l'éducation numérique de manière transversale dans l'ensemble du rapport intermédiaire. Toutefois, **le CSEE conteste l'approche du groupe d'expert·e·s qui définit la numérisation** comme étant une stratégie ou un processus allant au-delà de la mise en œuvre d'une technologie impliquant une transformation plus profonde et fondamentale de l'ensemble du « modèle d'entreprise » et de l'évolution du travail, la considérant comme **un changement transformateur affectant tous les aspects de la vie sociale moderne, notamment l'éducation, l'organisation, la communication et le travail.**

Comme le rappelle la [Déclaration conjointe CSEE/FEEE « Défis et opportunités de la numérisation pour le secteur de l'éducation »](#), le CSEE soutient résolument une approche de la numérisation qui soit basée sur les besoins. En ce sens, les outils éducatifs numériques doivent être développés et utilisés de la meilleure façon qui soit pour **répondre aux besoins spécifiques** des élèves, des enseignant·e·s, des responsables d'établissement scolaire, des universitaires et des personnels de l'éducation, **en respectant l'autonomie professionnelle et la liberté académique des professionnel·le·s de l'enseignement.**

**La numérisation : un outil de soutien à l'enseignement présentiel.** Le groupe d'expert·e·s reconnaît qu'**un certain nombre de bénéfices pédagogiques résultant de la présence et de l'interaction physiques ne peuvent être facilement transférés sur une plateforme numérique.** Toutefois, dans d'autres parties du texte, le groupe d'expert·e·s suscite la polémique en laissant ouverte la possibilité d'organiser l'enseignement entièrement en ligne et à distance et de remplacer le tutorat présentiel par un tutorat distanciel.

À cet égard, le CSEE souligne que les **responsables politiques devraient éviter de considérer l'éducation numérique comme une alternative bon marché pour remplacer les activités pédagogiques présentielles.** Inversement, il importe que les outils numériques soient utilisés pour soutenir l'enseignement présentiel, afin de garantir une éducation de haute qualité à l'ensemble des élèves et de préserver les aspects sociaux inestimables de l'apprentissage dans l'enseignement primaire et secondaire.

**Utiliser les outils numériques pour favoriser l'interaction entre le personnel enseignant, les parents et les élèves.** S'agissant du potentiel des technologies numériques qui, comme le mentionne le groupe d'expert·e·s, permet de connecter les familles, les élèves et les écoles et de développer des programmes compensatoires, le CSEE attire l'attention sur le **risque de porter atteinte au droit à la déconnexion des personnels de l'éducation et de voir un nombre croissant d'élèves basculer dans une addiction aux écrans.** Par ailleurs, le développement concret de ces programmes nécessiterait de **recruter des effectifs supplémentaires et ne peut en aucun cas accroître la charge de travail et les tâches administratives des enseignant·e·s, des universitaires et des personnels de l'éducation.**

**Formation initiale et DPC des enseignant·e·s en matière d'éducation numérique.** Le CSEE a souligné à plusieurs reprises la nécessité de mettre en place des programmes de formation initiale de

qualité qui abordent les nouvelles méthodes pédagogiques, notamment l'utilisation des outils numériques, et offrant aux enseignant-e-s de meilleures opportunités de développement professionnel continu de qualité et accessible. À cet égard, le CSEE partage le point de vue du groupe d'expert-e-s lorsqu'il déclare que **la formation en ligne n'offre pas suffisamment d'opportunités aux enseignant-e-s de travailler avec des contenus pédagogiques spécifiques**. Quelques paragraphes plus loin, le rapport intermédiaire soulève la polémique en considérant la formation en ligne des enseignant-e-s en fonction comme un moyen plus rentable de renforcer leurs compétences numériques.

Le CSEE [réitère](#) ses plus vives inquiétudes face aux tentatives de remplacer le DPC présentiel, un droit concret des travailleur-euse-s, par des MOOC (cours en ligne ouverts et massifs) qui compromettent la qualité des méthodes pédagogiques et l'adéquation des interactions.

**Les clés de la réussite, ou les causes de l'échec, de la numérisation au sein de l'éducation.** Il est regrettable que le groupe d'expert-e-s considère le **manque de compétences pédagogiques numériques des enseignant-e-s et leur attitude négative vis-à-vis de la numérisation** comme étant les principales causes de l'inefficacité et de l'inefficience de l'éducation numérique, voire des inégalités qui y sont liées. Le CSSE conteste fermement ce point de vue qui **ne reflète pas correctement la nature multiforme des défis** liés à l'utilisation des technologies numériques au sein de l'éducation et qui **fait peser, à tort, la responsabilité de la réussite, ou de l'échec, de l'éducation numérique sur la profession enseignante**. Globalement, le rapport intermédiaire n'aborde pas certaines questions essentielles en lien avec l'éducation numérique telles que les problèmes de santé et de sécurité rencontrés par les enseignant-e-s et les élèves, les partis pris des outils numériques et des systèmes d'IA, la protection des données, le manque de soutien technique et d'assistance, l'accès inégalitaire aux outils numériques, l'addiction aux écrans et le droit à la déconnexion.

### **3. Gestion, infrastructure et environnements d'apprentissage**

**Dialogue social et leadership démocratique.** Le CSEE regrette que le groupe d'expert-e-s ne soutienne pas la **gouvernance collégiale et le leadership démocratique**, qu'il juge difficiles à mettre en œuvre. Chaque prise de décision ayant une incidence sur les enseignant-e-s et les élèves doit être le fruit d'un dialogue social cohérent avec les employé-e-s du secteur de l'éducation. Toutefois, il est décevant de constater que le groupe d'expert-e-s ne mentionne à aucun moment le **rôle crucial de la consultation pertinente des partenaires sociaux de l'éducation ou celui de la négociation collective**, notamment au niveau local, pour garantir une éducation de qualité et améliorer les normes sociales. Raison pour laquelle le CSEE demande au groupe d'expert-e-s de reformuler sa recommandation en insistant davantage sur l'importance du **dialogue social, du leadership démocratique et de la gouvernance collégiale** pour la conception, la mise en œuvre et la gestion des politiques éducatives. Il s'agit en effet de piliers fondamentaux qui garantissent la nature démocratique des environnements d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'une participation active et créative dans le cadre de la formation des enseignant-e-s et des élèves.

**Importance de l'investissement public durable.** En ce qui concerne la gestion, le rapport intermédiaire insiste également sur les **budgets alloués à l'amélioration des infrastructures éducatives**. À cet égard, le CSEE souligne le rôle important de **l'investissement public durable** pour

garantir des infrastructures éducatives de qualité. En effet, [les données du CSEE](#) montrent que **l'investissement public en termes réels a diminué** au cours de ces dernières années. D'autre part, l'éducation subit de façon alarmante l'influence croissante des **investissements privés**, des **entreprises commerciales** et des **partenariats public-privé** qui, comme le montrent les [études](#) détaillées du CSEE, se sont avérés inadéquats pour assurer la qualité des infrastructures éducatives et des méthodes pédagogiques. En outre, dans le cadre du relèvement de la crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la pandémie de COVID-19, le CSEE souligne que, selon des recherches transnationales, des resserrements budgétaires sont à craindre au lendemain de la première phase de résolution de la crise. Dans l'ensemble, le CSEE remarque que le rapport pousse à l'extrême le principe de la rentabilité et semble se tourner vers les solutions les moins coûteuses au lieu de privilégier les plus adéquates pour assurer une éducation de qualité pour l'ensemble des élèves.

**La relance, une occasion de lever les obstacles.** Le rapport intermédiaire accorde une grande attention à l'investissement **efficace** et efficient dans l'éducation, jugé comme un facteur essentiel pour se relever de la COVID-19. En particulier, l'efficacité y est définie comme étant la capacité à fournir des résultats scolaires de haute qualité exploitant au maximum les ressources humaines et physiques disponibles, tandis que l'efficacité se comprend comme la capacité à fournir les résultats scolaires souhaités au coût le plus bas possible. À cet égard, le CSEE précise que les approches quantitatives privilégiant la rentabilité en vue de maximiser les résultats au moindre coût **éclipsent la valeur fondamentale de l'éducation qui, rappelons-le, est un droit humain et un bien public.**

D'autre part, comme l'indiquent ses priorités [pour la relance et la résilience](#), le CSEE appelle à lever les obstacles empêchant l'accès à l'éducation posés par la rationalisation des infrastructures scolaires, tant dans les centres urbains que dans les zones urbaines, en investissant dans des bâtiments scolaires sûrs, durables et à faibles émissions de carbone, ainsi que dans des infrastructures numériques sécurisées et de qualité. **Le CSEE soutient les investissements publics durables axés sur les pédagogies et les environnements d'apprentissage verts et numériques.** Une « conception écologique de l'école » doit tenir compte des aspects pédagogiques et garantir des conditions de travail pratiques décentes, à commencer par une bonne ventilation, une mesure essentielle en période de pandémie.

**Les établissements scolaires : centres des communautés.** Le CSEE observe que **l'uniformisation généralisée des établissements scolaires**, privilégiant la normalisation des environnements d'apprentissage en tant que solution « efficace » et « bon marché », ne peut répondre aux besoins liés à l'enseignement et à l'apprentissage, comme l'acoustique, le mouvement des élèves et les espaces propices à l'interaction. Le CSEE appelle les responsables politiques à faire en sorte que les établissements scolaires deviennent les « **centres des communautés** », favorisant l'épanouissement des élèves et la participation active de toute la communauté. Raison pour laquelle la conception des infrastructures scolaires doit être mise en œuvre au travers d'une planification collective communautaire, où les responsables politiques, les autorités locales, les travailleur·euse·s, les élèves et les parents collaborent selon une approche globale de l'école.

#### 4. Équité et inclusion

**Équité ou égalité.** Le CSEE salue l'importance accordée dans le rapport aux aspects de l'éducation liés à l'égalité et l'inclusion. Toutefois, selon le groupe d'expert-e-s, **l'équité au sein de l'éducation** signifie que tous les enfants peuvent bénéficier des mêmes opportunités d'apprentissage pour réaliser pleinement leur potentiel. Le CSEE ne partage pas cette approche et maintient qu'une éducation équitable et inclusive doit **offrir des opportunités d'apprentissage adaptées aux besoins des élèves et prendre en considération le cadre culturel, social, économique, pédagogique et professionnel propre à chaque individu.** Le CSEE rappelle aussi que **l'éducation inclusive est une réponse adéquate à la complexité croissante de nos sociétés, où la diversité se conçoit comme une valeur ajoutée.**

**Valoriser la diversité au sein de l'éducation.** Un cadre défavorable et une ségrégation au sein du système scolaire réduisent les opportunités offertes aux élèves appartenant à des milieux socio-économiques déjà défavorisés. Afin de répondre à cette situation, le CSEE demande au groupe d'expert-e-s de mettre en avant que **les valeurs démocratiques, le respect de la dignité humaine et l'ouverture d'esprit vis-à-vis des autres cultures doivent être mis en œuvre au travers d'un contact direct avec les élèves issu-e-s de cultures et de groupes sociaux différents.**

**Principes clés pour lutter contre les inégalités au sein de l'éducation.** Le CSEE salue le fait que le rapport reconnaisse que peu de mesures sont prises pour améliorer la composition socio-économique des écoles et que peu d'incitants sont mis en place pour attirer les enseignant-e-s dans des écoles défavorisées. Le CSEE souligne, en outre, l'importance de régler d'autres problèmes importants tels que les pénuries d'enseignant-e-s généralisées et la difficulté à recruter des effectifs dans certaines régions défavorisées. Néanmoins, le CSEE regrette que le rapport propose de fermer des écoles ou des classes pour assurer une plus grande diversité, étant donné que **supprimer des établissements qui accueillent des élèves vulnérables les expose à des situations encore plus défavorables.** Au lieu de cela, le CSEE recommande d'ouvrir des écoles supplémentaires dans les zones à forte concentration d'élèves vulnérables, afin de pouvoir y renforcer la diversité et apporter un soutien plus ciblé dans des écoles accueillant moins d'élèves. Cela nécessite des investissements publics durables, et non une meilleure attractivité et de nouveaux prestataires privés, comme le suggère le rapport.

**L'égalité et l'inclusion sont des questions de dialogue social.** À propos des importantes variations observées d'un programme à l'autre entre les montants des investissements supplémentaires et leurs modalités d'attribution, le CSEE constate que les personnels de l'éducation et les organisations qui les représentent sont rarement, voire jamais, consultés pour déterminer où et comment ces fonds complémentaires doivent être alloués. Le CSEE souligne l'importance de conseiller aux États membres de l'UE d'impliquer les partenaires sociaux de l'éducation et les syndicats de l'enseignement, en tant que porte-parole des éducateur-ric-e-s dans leur travail quotidien, afin de mieux contrôler l'attribution des fonds supplémentaires. Bien que le rapport suggère de remplacer les politiques définies par les écoles par des politiques définies par les individus, **le CSEE demande d'investir dans les différents aspects de l'éducation inclusive au sein de toutes les écoles, afin de les rendre plus inclusives pour les personnes ayant des besoins spéciaux, en investissant dans l'apprentissage de la première langue.** Le dialogue social et les politiques de déségrégation jouent un



rôle essentiel dans le renforcement de l'autonomie des enseignant·e·s en vue de trouver les meilleurs moyens d'enseigner et de co-enseigner selon les besoins spécifiques des élèves.

## **Conclusions et recommandations**

Le CSEE salue le fait que le groupe d'expert·e·s ait développé sa réflexion à partir du principe selon lequel **l'éducation et la formation constituent les fondements du développement personnel et du bien-être**. Il est cependant regrettable que l'intégralité du rapport adopte une **approche capitaliste de l'investissement dans l'éducation, orientée sur le marché**. Une telle perspective encourage *de facto* la marchandisation de l'éducation et porte atteinte au droit humain qu'elle représente. Au-delà de cela, dans la grande majorité des chapitres, le rapport n'aborde que superficiellement le *Socle européen des droits sociaux* et sa mise en œuvre.

D'autre part, l'ensemble de l'analyse du groupe d'expert·e·s est principalement basée sur des données britanniques et américaines, sans se référer aux données européennes. Malgré le manque d'arguments fondés pour étayer plusieurs des thématiques abordées dans le rapport, le groupe d'expert·e·s recherche généralement une approche universelle, visant à réduire les coûts et à privilégier les coupes budgétaires, au lieu de défendre une éducation de qualité. Le CSEE insiste sur le fait que **réduire les résultats scolaires à une simple analyse mathématique compromet gravement la qualité de l'éducation et sa valeur pédagogique**. Par ailleurs, les études économiques montrent également que le PIB, utilisé comme référence principale dans le rapport, n'est pas un indicateur adéquat pour mesurer les avancées sociales où l'éducation joue un rôle crucial. À cet égard, le CSEE appelle le groupe d'expert·e·s à adopter une approche globale qui prenne soigneusement en compte toutes les caractéristiques de chaque contexte éducatif, ses aspects qualitatifs et sa richesse intrinsèque.

Le CSEE regrette en particulier que ni le rapport ni le mandat du groupe d'expert·e·s ne fasse référence à la participation des partenaires sociaux de l'éducation et au dialogue social qui, ensemble, forment un instrument agissant d'amont en aval pour les États membres de l'UE.

Globalement, le rapport s'est efforcé de collecter des informations sur les investissements dans l'éducation. Mais, en se limitant à une analyse bibliographique sans entreprendre de nouvelles recherches sur cette problématique, le groupe d'expert·e·s ne propose aux États membres de l'UE aucune recommandation politique solide basée sur des données probantes.

Le CSEE estime que les résultats de ce rapport intermédiaire devraient amener la Commission européenne et les États membres à réfléchir aux trois enseignements suivants :

- Toute recommandation politique adressée au secteur de l'éducation doit aller au-delà d'une approche centrée sur les coûts, l'inférence statistique quantitative et les indicateurs néoclassiques comme le PIB. Toutes ces métriques ne permettent pas d'appréhender toute la complexité des aspects pédagogiques et sociaux de l'éducation, laquelle est avant tout un droit humain.
- Dans la mesure où l'éducation est un bien public et un droit pour chaque individu, les recommandations politiques pour l'éducation ne doivent pas encourager la recherche des

solutions les moins chères, mais plutôt se donner pour objectif de garantir une éducation de la meilleure qualité qui soit et ne laissant personne sur le côté.

- La participation concrète de la communauté éducative aux processus décisionnels, à un dialogue pertinent et aux consultations avec les partenaires sociaux est essentielle pour aboutir à la formulation de recommandations politiques représentant une réelle valeur ajoutée pour le personnel enseignant et les élèves.

*\* Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 127 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant-e-s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'Éducation, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.*

